

Vers une nouvelle organisation de la prise en charge des naissances pour le territoire de Guingamp au 1^{er} février 2019

En début d'année prochaine, le groupement hospitalier de territoire (GHT) d'Armor (Saint-Brieuc/Guingamp/Lannion/Paimpol/Tréguier/Lamballe/Quintin), qui regroupe les centres hospitaliers publics de ce territoire, aura finalisé et mis en œuvre la nouvelle organisation de sa filière périnatale. Le CH de Guingamp assurera le suivi de la femme enceinte comme la surveillance de la mère et de l'enfant au sein d'un centre de périnatalité. A compter du 1^{er} février 2019, les accouchements seront pris en charge dans les maternités environnantes.

Une nouvelle organisation de la prise en charge des naissances pour le territoire de Guingamp en 2019 : une garantie dans la durée pour la sécurité des futures mamans et des nouveau-nés

La création d'un centre périnatal à Guingamp permettra, au sein de cet établissement, le suivi pré et post natal des mamans et des nouveau-nés relevant du bassin de vie de Guingamp. Les réponses médicales continueront ainsi d'être assurées sur le site, en particulier pour les phases de préparation à la naissance et de suivi des nouveau-nés et des mamans (par exemple, les consultations de gynécologie, d'obstétrique, de pédiatrie et de sages-femmes). Dans le cadre de ce parcours organisé à l'échelle du territoire, l'accouchement sera pris en charge à compter de février 2019 par les autres maternités situées en proximité.

Les autres suivis gynécologiques (prescription de contraception, action de prévention...) continueront d'être réalisés par l'hôpital de Guingamp. Il en va de même pour la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses.

Une évolution devenue nécessaire au vu des enjeux de sécurité des prises en charge et des caractéristiques démographiques du territoire

Certaines professions médicales telles que la pédiatrie et l'anesthésie sont indispensables en nombre suffisant au bon fonctionnement d'une maternité, ce qui nécessite des recrutements pérennes au sein de l'hôpital. Faute de renforts suffisants, alors que l'établissement et le GHT déploient des efforts importants pour recruter, la couverture médicale de la maternité de Guingamp sur ces deux spécialités reste fragile. Elle nécessite même, pour l'anesthésie, un recours fréquent à l'intérim médical, qui n'a pourtant pas vocation à constituer une solution pérenne, compte tenu des enjeux de qualité et de sécurité qui s'attachent à la naissance. De la même manière, l'astreinte pédiatrique, qui est obligatoire pour assurer l'activité de maternité sur un site, ne peut pas non plus être garantie dans la durée.

Ces difficultés fragilisent la prise en charge et la capacité de l'établissement à assurer dans l'avenir la sécurité des futures mamans et des nouveau-nés 24 heures sur 24, donc le maintien de l'activité de maternité, malgré la compétence et l'engagement reconnus des personnels hospitaliers de cet établissement et l'appui des autres hôpitaux du territoire.

Dans la mesure où le territoire de santé connaît une baisse significative de ses naissances – une tendance à laquelle d'ailleurs n'échappe pas le CH de Guingamp¹, les autres maternités du secteur – au regard du nombre de sites et de leur répartition sur le territoire² - seront en capacité d'accueillir, en proximité, les futures mères dans les meilleures conditions.

Le résultat d'un travail préparatoire important des acteurs de santé, confirmé par une décision de l'Agence régionale de santé

Ce constat, établi dès le début 2017, a conduit l'ARS Bretagne à demander à l'établissement de présenter un nouveau dossier d'autorisation de maternité, permettant de mesurer les perspectives concernant tant la couverture pédiatrique qu'anesthésique.

Dans le cadre de son projet médical et soignant partagé pour le territoire, le GHT d'Armor a étudié des scénarios d'évolution pour la filière périnatale, avec notamment la transformation de la maternité de Guingamp en centre périnatal comme cela existe à Paimpol.

Dans sa réunion du 17 mai dernier, la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS), commission rattachée à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), a émis un avis défavorable – à la quasi-unanimité – sur le renouvellement de l'autorisation de maternité de l'hôpital de Guingamp, conduisant à envisager une réorganisation de l'offre.

Cette instance spécialisée est constituée de représentants des professionnels de santé hospitaliers, des unions régionales des professionnels de santé, de l'ordre des médecins, des associations de permanence des soins, des représentants des usagers et des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs, ce qui permet une large représentation des points de vue des acteurs de santé et une bonne prise en compte de la situation du territoire.

Le directeur général de l'ARS Bretagne a pris en compte cet avis. Il a décidé de ne pas renouveler l'autorisation et d'engager la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la prise en charge des futures mamans et des nouveau-nés à compter du 1^{er} février prochain.

Le CH de Guingamp va renforcer des activités déjà réalisées ou créer de nouvelles activités

Dans le même temps, conformément à son projet médical, l'hôpital de Guingamp va renforcer sa place dans le territoire en développant certaines activités déjà existantes et en mettant en place des activités cliniques nouvelles. Sont ainsi en projet la chirurgie du sein, la chirurgie ophtalmologique, les soins de suite et de réadaptation et l'addictologie.

L'ARS Bretagne sait compter sur la forte implication des personnels hospitaliers du territoire pour mettre en œuvre ces nouvelles organisations médicales et soignantes, qu'elle accompagnera. Avec les établissements du territoire, elle sera attentive au maintien dans l'emploi des personnels de la maternité, notamment grâce au centre périnatal et aux développements de nouvelles activités.

L'ARS Bretagne réaffirme sa volonté de pérenniser une offre de soins de qualité et de proximité, notamment hospitalière, à Guingamp et sur l'ensemble du territoire breton.

¹ La baisse enregistrée au niveau départemental entre 2012 et 2017 est de 17% et de 24% pour le CH de Guingamp (de 648 à 495 sur la période).

² Dans ce territoire, 0,94 maternité pour 100.000 habitants contre 0,66 au niveau régional.